



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 33970

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité de regrouper les trois corps spécifiques de l'enseignement agricole, le corps des répétiteurs, le corps des chefs de pratique et le corps des surveillants. Placés en « voie d'extinction », ils ne peuvent prétendre à une carrière normale de fonctionnaire du fait de l'arrêt de recrutement dans leur corps et du faible nombre d'agents qui les compose. Par ailleurs, la pratique de missions semblables et la lourdeur de gestion de petits corps d'éducateurs différenciés prouvent la nécessité d'opérer un rapprochement entre eux. Dans le plan pluriannuel de modernisation du ministère de l'agriculture (PPM), ce regroupement a été prévu dans un corps de techniciens. Il souhaiterait savoir dans quelles conditions et sous quels délais le Gouvernement entend réaliser ce regroupement.

Texte de la réponse

Les corps spécifiques de l'enseignement agricole sont constitués par les répétiteurs (décret n° 96-34 du 15 janvier 1996), les surveillants titulaires (décret n° 95-910 du 7 août 1995) et les chefs de pratique des écoles régionales d'agriculture (décret n° 96-36 du 15 janvier 1996). Ces trois corps sont en extinction. Une enquête effectuée par l'inspection de l'enseignement agricole a montré que le maintien de trois corps ne se justifiait guère. Toutefois, les missions confiées aux membres des corps spécifiques, notamment en matière de documentation et de surveillance, présentent un caractère pérenne au sein de l'enseignement agricole et devraient être confiées à des titulaires d'un corps vivant. Ceci a conduit le ministère de l'agriculture et de la pêche à formuler, conformément à ce qui est inscrit dans son Plan pluriannuel de modernisation (PPM), une demande particulière de mise en place d'un corps de techniciens qui pourrait permettre, entre autres, l'accueil des agents issus de ces trois corps spécifiques. Le dossier est en cours de discussions interministérielles.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33970

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 1999, page 4903

Réponse publiée le : 4 octobre 1999, page 5733